



La PINK RUN

Article 1. Présentation

La course colorée « Pink run » est organisée le mardi 19 octobre 2021 à 16h00 par le Bureau de la Vie Etudiante et le Service Universitaire des Actions Physiques et Sportives de l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

La Pink Run est une course non chronométrée de 5 km avec des sacs où de la poudre colorée adaptée est envoyée sur les participants.

Toutefois, afin que l'ensemble des sites de l'université puissent participer à cet événement, il est proposé aux étudiants et personnels de l'URCA d'effectuer cette course à distance, de manière individuelle. Ils pourront alors s'inscrire et réaliser cette course à tout moment, entre le 18 et le 24 octobre 2021.

Cette course est organisée en soutien au mois Octobre Rose et la totalité des frais de participation sera reversée à une association de lutte contre le cancer.

Article 2. Conditions de participation

La Pink Run est une course pédestre ouverte à tous les étudiants et personnels de l'université de Reims Champagne-Ardenne. Dans le cas où les participants sont mineurs, ils certifient avoir l'autorité légale de procéder à cette inscription.

La manifestation nécessite un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort physique induit par la participation à la manifestation. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin. De ce fait, les participants s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas de défaillance physique.

Les participants admettent que la participation à cette épreuve comporte certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont aptes médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, les participants assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Ils assument également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Article 3. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 4 octobre 2021 et se clôturent le jeudi 14 octobre 2021 sur le site internet. L'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions si la limite des 300 participants est atteinte avant sa date de clôture.

Tarif

L'inscription est fixée à 2€ minimum par participant, cependant, les fonds étant reversés à une association de lutte contre le cancer, les participants sont libres de donner davantage s'ils le souhaitent.

Les frais d'inscription devront être réglés le jour de l'inscription, par carte bancaire, directement sur la plateforme.

Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves

sportives, en cas d'annulation d'une épreuve sportive ou dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, les paiements seront conservés par les organisateurs et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni à une quelconque revendication de la part des sportifs inscrits à l'encontre des organisateurs.

Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation ou de la non-participation. Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- ✓ Le formulaire d'inscription complété (sur internet)
- ✓ Le paiement des droits d'inscription

Article 4. Assurance

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec l'événementiel sportif.

Individuelle Accident : Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 5. Droit d'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs, ainsi que les ayants droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 6. Validation de la participation

Il vous est demandé d'arriver sur les lieux de la course au moins 15 minutes avant le départ, muni d'une pièce d'identité, afin de procéder à l'émargement.

Article 7. Circuit

La course aura lieu sur le campus Moulin de la Housse le long d'un parcours balisé.

Article 8. Ravitaillement

Un point ravitaillement sera proposé à l'arrivée.

Article 9. Sécurité

La sécurité sur le parcours et sur le village de la Pink Run est assurée par une équipe de bénévoles. L'assistance médicale sera assurée par l'Association des Secouristes Etudiants de la Marne.

Article 10. Chronométrage

La course n'est pas chronométrée. De ce fait, il n'y a pas de classement.

Article 11. Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance dudit règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.